SARL MAVIME

SEMPY (62)

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR UN ATELIER DE VOLAILLES DE 63 000 EMPLACEMENTS

Note de présentation non technique

Juillet 2017

PRESENTATION DU PROJET

La SARL Mavime porte un projet de construction d'un nouveau bâtiment avicole de 2 000 m² dans le prolongement direct de leur bâtiment existant de 1 000 m² situé rue de l'Eglise à Sempy, Pas-de-Calais (62). La capacité totale de production sera alors de 63 000 emplacements.

La SARL Mavime souhaite augmenter son activité d'élevage de poulets de chair afin de sécuriser l'installation prochaine des deux fils qui deviennent associés de la structure.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Madame Edith Martel, associée de la SARL Mavime, gère depuis près de 10 ans l'activité avicole de la société.

Elle sera rejointe prochainement par ses deux fils, Vincent et Emeric Martel, qui connaissent parfaitement le fonctionnement et les modalités de gestion de l'exploitation pour y avoir travaillé depuis plusieurs années en complément d'autres expériences professionnelles acquises au cours de leur cursus.

C'est donc fort de 10 ans d'expérience que les associés de la SARL Mavime s'engagent dans le développement de leur atelier de volailles de chair.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Cadre réglementaire

Le projet est soumis au régime de l'autorisation au titre des rubriques **3660**. Elevage intensif et **2111**. Volailles et gibier à plumes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il relève également de la directive *Industrial Emissions Directive* (IED) qui conditionne le recours obligatoire aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

La construction du nouveau bâtiment est soumise à enquête publique conformément à l'article R.123-1 du Code de l'Environnement.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

❖ Etendue du projet

Le nouveau bâtiment est construit sur la commune de Sempy. Les fumiers produits par l'élevage sont épandus sur des parcelles mises à disposition par des tiers sur les communes d'Aix-en-Issart, Avesnes, Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Coupelle-Vieille, Embry, Herly, Humbert, Maninghem, Marenla, Quilen, Saint-Michel-sous-Bois et Sempy. La zone de projet concerne donc toutes ces communes, ainsi que les communes d'Alette, de Clenleu et de Saint-Denoeux qui font partie du rayon réglementaire d'affichage de 3 kilomètres autour du site d'exploitation.

❖ Organisation de la production

La SARL Mavime souhaite conserver son activité actuelle d'élevage de poulets de chair mais envisage également la production de dindes lourdes sur son site si le marché venait à évoluer.

Les animaux arrivent au stade poussin sur le site. Une partie des animaux part à l'âge de 34 jours pour être commercialisés sous l'appellation de poulet standard. Les volailles restantes sont revendues en tant que poulets lourds à 42 jours. L'exploitation accueille chaque année sept lots de 63 000 poussins dans ses bâtiments.

Les poulets sont élevés sur une litière de paille. Leur alimentation est adaptée à chaque stade de leur croissance. L'eau est à disposition permanente des animaux par l'intermédiaire de pipettes.

❖ Intérêts du projet

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment de 2 000 m² s'inscrit dans une volonté de sécuriser l'installation des deux fils et futurs associés de la SARL Mavime. Il pérennise ainsi une exploitation agricole du territoire et contribue au maintien d'un tissu rural dynamique en faisant appel à des entreprises et acteurs locaux.

❖ Appuis techniques

La SARL Mavime est accompagnée dans la réalisation de son projet et la conduite de son élevage par Aviplus, la filière dédiée à l'élevage avicole de la coopérative Uneal. Aviplus gère un groupement de 150 élevages des Hauts-de-France qui produisent et commercialisent 8 millions de poulets et 756 000 dindes par semaine.

❖ Impacts du projet sur l'environnement

L'impact du projet de construction est globalement faible sur l'ensemble des composantes du milieu puisqu'il se situe à proximité d'un bâtiment déjà existant dans une zone peu riche en éléments naturels et patrimoniaux remarquables. La fertilisation raisonnée régie par un plan d'épandage conforme aux prescriptions de la Directive Nitrates permet de limiter l'impact des activités d'épandage sur le milieu naturel.

L'évaluation des risques sanitaires (ERS) menée spécifiquement dans le cadre du projet a conclu à l'absence de danger sanitaire pour les populations vivant à proximité de la zone concernée.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Plan de situation au 1/2 500

Demande d'autorisation environnementale unique

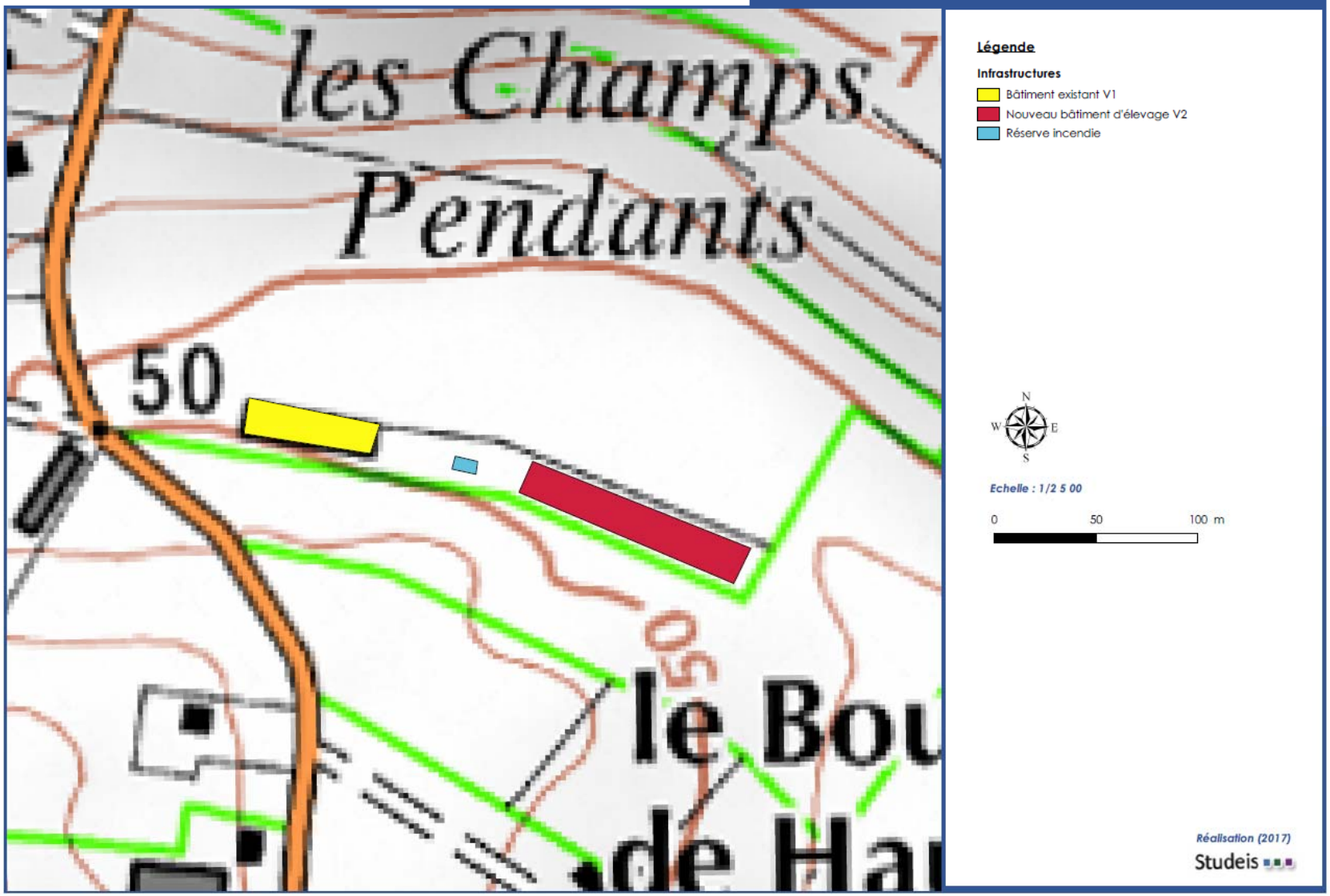

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Emprise du projet : site d'exploitation et ilots d'épandage (échelle 1/100 000ème)

Emplacement du projet

Demande d'autorisation environnementale unique

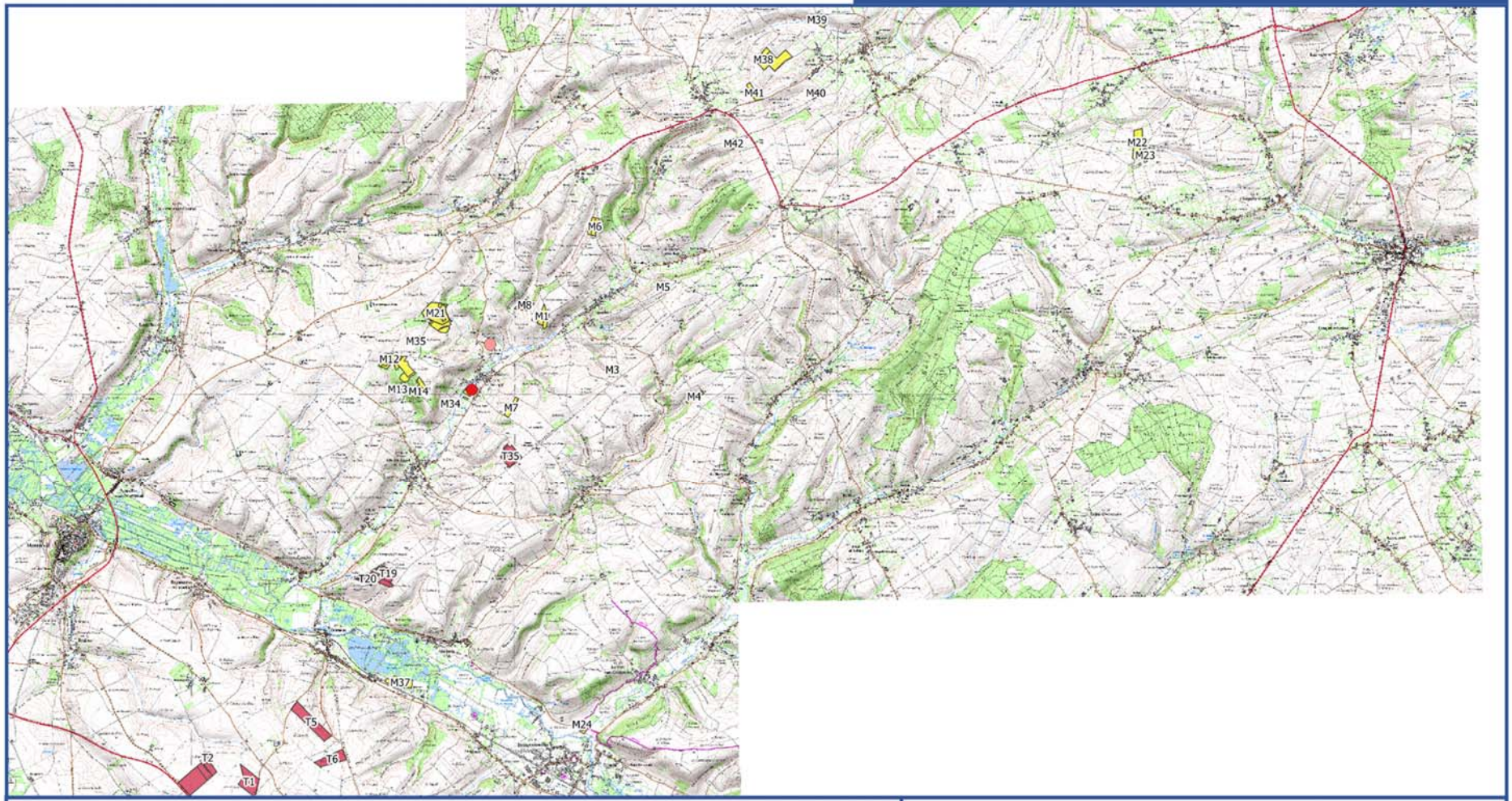

Légende

Bâtiments

- Siège d'exploitation
- Bâtiments V1 et V2

Parcellaire d'épandage

- Ilots mis à disposition par l'EARL Trunnet
- Ilots mis à disposition par l'EARL Martel

N
W E
S

0 2.5 5 km

Réalisation (2017)

Studeis